

VOS ENF@NTS ET L'UNIVERS NUMÉRIQUE



L'ouverture au monde proposée par les nouvelles technologies est une chance pour vos enfants. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, votre rôle éducatif est essentiel.

**Vous leur avez appris à traverser la rue,
apprenez-leur la prudence sur le net !**

Beaucoup de parents, inquiets des possibles effets négatifs des nouvelles technologies sur leurs enfants, se pensent mal outillés pour agir ; en effet, les adultes et les enfants n'entretiennent pas le même rapport à l'image et aux médias, et les parents se sentent souvent dépassés par les aptitudes et l'aisance de leurs enfants face aux écrans d'ordinateurs ou de téléphones portables.



SUR INTERNET AUSSI, VOUS ÊTES RESPONSABLES DES ACTIONS DE VOS ENFANTS

- Les propos tenus dans un blog peuvent tomber sous le coup de la loi, et la réparation peut vous incomber : propos diffamatoires, racistes, homophobes, violation de la vie privée... L' [article 93-3 de la loi du 29 juillet 1982](#) s'applique aux blogs. Voir foruminternet [« Je blogue tranquille »](#)
- Aucune image ou photo ne peut être diffusée sans l'accord de la personne concernée, ou de ses parents s'il s'agit d'un mineur. Les photos numériques peuvent être récupérées facilement et détournées par des personnes mal intentionnées. Atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui : [article 226 du code pénal](#)
- Vous êtes responsables des téléchargements effectués par vos enfants. Certains tombent sous le coup de la loi sur la contrefaçon ou le recel d'œuvres contrefaites. Des dommages et intérêts peuvent vous être réclamés ([article 1384 du code civil](#)).
- Le projet de loi "Création et Internet", ou " loi Hadopi", adoptée le 12 juin 2009, vise à enrayer le téléchargement illégal de musique et/ou de films sensé nuire à la création artistique.



RECOMMANDATIONS



La règle d'or : installer l'ordinateur dans une pièce commune.

- **Risque de mauvaises rencontres** > apprendre à l'enfant à ne jamais donner ses coordonnées personnelles ni aucun moyen d'identification (photos...), de n'accepter aucun rendez-vous ou au moins de ne pas s'y rendre seul.
- **Images ou contenus choquants** > prévenir l'enfant qu'il doit fermer le site, et en parler à un adulte (possibilité de [signaler les contenus illicites](#)). Vérifier régulièrement l'historique de l'ordinateur.
- **Cyberdépendance** > limiter le temps d'accès à internet. [Conseils](#).
- **Risques liés aux blogs** > expliquer à l'enfant que toute personne peut accéder au contenu des blogs et en détourner les images et les propos. Attention : les enfants peuvent avoir plusieurs blogs...
- **Achats en ligne** > exiger que l'enfant demande l'autorisation parentale pour tout achat.
- **Canulars et fausses informations** > aider l'enfant à développer son jugement critique et citoyen face aux médias.

Peu à même de décoder seul la propagande ou les tentatives de manipulation, votre enfant a besoin d'être accompagné pour apprendre à exercer son esprit critique, comprendre comment, par qui et dans quels objectifs les contenus médiatiques sont élaborés.

Inutile pour cela d'être de grands techniciens ! Le bon sens, l'expérience acquise au quotidien suffisent.



L'éducation à l'image et aux médias est du même ordre que l'ensemble des grands principes d'éducation qui guident l'éducation donnée par les parents à leurs enfants.

- Développer chez les enfants une attitude de prudence face aux inconnus
- Aider les enfants à acquérir eux-même des réflexes de prévention et de protection, aussi bien devant un écran d'ordinateur ou de télévision que dans la vie réelle
- Eviter l'exposition des enfants trop jeunes à des images ou des propos choquants ou violents, quelque soit le lieu ou le support
- Offrir aux enfants la possibilité d'échanger avec un adulte sur tout ce qui les questionne ou qui les gêne



Il est **légitime** de vérifier les sites visités par ses enfants, les contacts pris par le biais d'internet, et le temps passé sur l'ordinateur. Ce n'est pas trahir ses enfants, mais exercer son devoir d'éducateur et de parent.

Quelques sites pour vous qui nous ont aidés à rédiger ce texte :

- www.unaf.fr/IMG/pdf/Guide_parents_Unaf_MS-2.pdf
- <http://www.tousconnectes.com/tousconnectes/index.php>

- www.netecoutefamille.fr Tel : 0 820 200 000
- <http://www.e-enfance.org/>
- www.actioninnocence.org